

**PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE
DEVELOPPEMENT (PNUD)
RAPPORT D'AUDIT FINAL**

16 août 2017

**AUDIT FINANCIER DE PROJET DU PNUD A MODALITES
DE MISE EN OEUVRE DIRECTE (MOD)**

**Programme d'Urgence de Développement
Communautaire (PUDC)**

Nom du projet :	PUDC
Bureau pays du PNUD :	Sénégal
Identifiant du projet dans Atlas :	00094053
Numéro de produit Atlas :	00086871
Auditeur	Moore Stephens LLP
Période auditée :	Du 1er janvier au 31 décembre 2016

Table des matières

SYNTHESE	4
EN COURS DE REALISATION	4
EN COURS DE REALISATION	5
LA MISSION DE L'AUDIT.....	7
OPINIONS D'AUDIT.....	8
DECLARATION DES DEPENSES	8
ETAT DES ACTIFS ET DES EQUIPEMENTS.....	10
DECLARATION DE SITUATION DE TRESORERIE	12
LETTRE DE LA DIRECTION	14
ANNEXES	24
ANNEXE 1 : RAPPORT COMBINE DE DEPENSES	25
ANNEXE 2 :L'ETAT DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26
ANNEXE 3 :ÉTAT DE LA TRESORERIE.....	27
ANNEXE 4 :CATEGORIES DE PRIORITE DES CONSTATATIONS DE L'AUDIT.....	28
ANNEXE 5 :CONSTATATION N° 1 : SITUATION INCORRECTE DE L'ETAT D'INVENTAIRE DU PUDC	29
ANNEXE 6 :CONSTATATION N° 2 : JOURNEES PAYEES NON PRESTEEES DANS LE CADRE DES « IC ».....	29
ANNEXE 7 : CONSTATATION N° 7 : MANQUEMENT DANS LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS D'AUDIT DE L'ANNEE PRECEDENTE	30

Table des sigles et abréviations

CDR	<i>Rapport combiné de dépenses</i>
MOD	<i>Modalités de mise en œuvre directe</i>
SGG	<i>Services de gestion généraux</i>
IPSAS	<i>International Public Sector Accounting Standards (Normes comptables internationales du secteur public)</i>
ISA	<i>International Standards on Auditing (Normes d'audit internationales)</i>
IFN	<i>Impact financier net</i>
BAI	<i>Bureau de l'audit et des investigations</i>
PNUD	<i>Programme des Nations Unies pour le Développement</i>
USD	<i>Dollars US</i>

SYNTHESE

Moore Stephens LLP a réalisé un audit financier du Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) (Projet ID 00086871 et output 00094053) (le projet), mis en œuvre directement par le bureau du PNUD au Sénégal, pour l'exercice clos le 31 décembre 2016. Cet audit a été réalisé au nom du Bureau de l'Audit et des Investigations du PNUD.

Nous avons formulé, sur les états financiers, des opinions qui sont résumées dans le tableau ci-dessous et présentées en détail dans la section suivante :

Etat des dépenses	Sans réserve
Etat des immobilisations corporelles	Avec réserve
Etat de la trésorerie	Sans réserve

Suite à notre audit, nous avons relevé sept points dont l'impact financier net global s'élève à 21,860.25 USD, tel que résumé ci-dessous :

N°	Description	Priorité	Impact financier net USD
1	Situation incorrecte de l'état d'inventaire du PUDC	Haute	-18,686.73
2	Journées payées non prestées dans le cadre des Contrats individuels « IC »	Moyenne	7,847.25
3	Pièces justificatives non probantes, présentées par un partenaire de mise en œuvre (somme à reversée par le partenaire d'exécution)	Haute	32,699.73
4	Utilisation non efficiente des ressources du programme	Moyenne	-
5	Retenue de BRS non opérée (pour opérateur non résident)	Moyenne	-
6	Caution bancaire ne couvrant pas la totalité de l'avance de démarrage	Moyenne	-
7	Manquement dans la mise en œuvre des recommandations d'audit de l'année précédente	Moyenne	-
Total			21,860.25

Le projet a été audité l'année précédente et le statut de mise en œuvre des recommandations est le suivant:

N°	Titre	Résumé de l'observation	Résumé de la recommandation	Recommandation réalisée ?
1	Défaillance dans la composition de l'équipe (panel) d'évaluation des prestataires pour les contrats individuels	Le comité (panel) qui a siégé sur ces dossiers à savoir le « Team leader, contrats & supply chain management » et « Operation Advisor » font partie tous les deux du programme (PUDC).	Se conformer aux procédures en vigueur, notamment en matière de constitution des comités (panel) d'évaluation	Réalisé
2	Incohérences d'informations constatées dans	Il existe des incohérences entre les dates, les faits présentés dans les feuilles de temps, le	La forme des feuilles de temps devrait être revue, afin d'enlever toutes les coquilles constatées ; et que Les consultants soient	En cours de réalisation

	les feuilles de temps	nombre de jours presté et celui payé par le programme.	payés, conformément aux jours réellement prestés durant le mois, et conformément à leurs feuilles de présence et les modalités de leurs contrats.	
3	Incohérence de forme constatée dans plusieurs documents comptables	Deux contrats, signés avec deux consultants différents, portant la même référence ; un avenant qui fait référence à un numéro de contrat d'origine, alors que celui-là est signé avec un autre prestataire ; et période de la prestation indiquée dans le certificat de paiement non cohérente avec la période prestée réellement.	Plus grande rigueur et application dans l'élaboration des documents du programme. Aussi, le contrôle et l'approbation de ces documents doit être en mesure de détecter et de corriger ces incohérences.	Réalisé
4	Faiblesses dans la gestion de trésorerie	Le montant de régularisation est de 790.895 USD calculés au 31 octobre 2015 ; alors que pour la même période le CDR avait enregistré 1.035.234 USD ; soit un total de 989.438 USD qui devrait être répercuté sur le compte dédié du PUDC.	Compléter l'opération de régularisation dans les meilleurs délais, et veiller à ce qu'avant chaque clôture, toutes les opérations en devise soient ajusté en dehors des opérations en suspens.	Réalisé
5	Signature tardive des contrats individuels (CI)	3 IC ont été signés le 25 août 2015 avec trois experts, alors que ces derniers ont accompli des prestations (13 jours facturés) durant la période allant du 1 ^{er} au 25 août 2015. Ces prestations fournies et le paiement de ces dernières ne reposent sur aucune base contractuelle.	Mettre en place un système et des outils de gestion permettant un suivi rigoureux des contrats. S'y prendre bien à l'avance afin de permettre la signature des contrats dans les meilleures conditions et d'éviter les risques cités plus haut.	Réalisé
6	Absence de formalisation de l'analyse de la consommation moyenne du carburant	L'analyse et les explications des variations importantes (matérielles) de la consommation moyenne des véhicules ne sont pas formalisés.	Nous encourageons le programme à maintenir ce système de réconciliation et d'analyse de la consommation du carburant et l'incitons à formaliser, le plus possible, les éventuelles remarques ou explications (des écarts de consommation notables) nécessaires à conforter et le gestionnaire et l'auditeur dans l'appréciation de ce poste.	En cours de réalisation

7	Non-respect du seuil de passation des CI par voie de consultations directes	Absence d'un référentiel d'honoraires des IC	Se conformer strictement aux procédures en vigueur et respecter le seuil de passation de marché autorisé ; Mettre en place un référentiel des prix (honoraires s'entend) dans le cadre de recrutement par entrevue directe, par type de prestation pour les nationaux et internationaux, afin de servir comme base de négociation suivant les prix appliqués sur les marchés.	Réalisé
---	---	--	--	---------



Mark Henderson
Associé

Moore Stephens LLP
150 Aldersgate Street
Londres EC1A 4AB

16 août 2017

LA MISSION DE L'AUDIT

Objectifs et portée de l'audit

L'objectif de l'audit financier consiste à exprimer notre opinion sur les états financiers des projets à modalités de mise en œuvre directe (MOD), y compris de :

- exprimer une opinion, à savoir si les dépenses encourues par le projet, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, et l'utilisation des fonds au 31 décembre 2016 sont fidèlement présentées conformément aux politiques comptables du PNUD, et si de telles dépenses : (i) sont conformes aux budgets approuvés du projet ; (ii) ont été engagées aux fins approuvées du projet ; (iii) sont conformes aux règlements, règles, politiques et procédures applicables du PNUD ; et (iv) sont appuyées par des pièces justificatives et autres documents comptables dûment validés.
- exprimer une opinion, à savoir si l'état des immobilisations corporelles présente fidèlement le solde des actifs du projet du PNUD au 31 décembre 2016. Cet état doit inclure tous les actifs existants au 31 décembre 2016, et pas uniquement ceux achetés au cours d'une période donnée.
- exprimer une opinion, à savoir si l'état de la trésorerie du projet présente fidèlement le solde de trésorerie et bancaire du projet du PNUD, au 31 décembre 2016.

L'audit financier est effectué conformément aux Normes internationales d'audit (ISA), la série 700.

Seules les transactions réalisées et comptabilisées en rapport au projet MOD du PNUD, entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2016, sont visées par cet audit. Cet audit ne vise pas :

- les activités engagées et les dépenses encourues par les « parties responsables », sauf si de telles dépenses devaient impérativement être incluses dans l'appel d'offres ; et
- les dépenses traitées et validées sur des sites situés hors du pays, tels que des centres régionaux du PNUD et le siège du PNUD, ce lorsque les pièces justificatives associées ne sont pas conservées par le bureau pays du PNUD.

OPINIONS D'AUDIT

Rapport d'audit externe à l'intention du PNUD - Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)

Déclaration des dépenses

Au Directeur du Bureau de l'Audit et des Investigations du PNUD

Opinion sans réserve

Nous avons audité le Rapport combiné de dépenses (CDR) et l'état d'utilisation des fonds ci-joints, totalisant 61,838,345 USD ("l'état financier") du projet du PNUD 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)' pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016. Les dépenses qui n'ont été ni traitées, ni validées par le bureau pays du PNUD Sénégal, d'un montant de 1,533,049.71 USD, n'étaient pas visées par notre audit.

À notre avis, le Rapport combiné de dépenses (CDR) et l'état d'utilisation des fonds ci-joints présentent fidèlement, sur tous les points importants, les dépenses d'un montant de 60,285,295.41 USD encourues par le 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)' au cours de la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016, conformément aux politiques comptables du PNUD ; et ces dépenses i) sont conformes au budget approuvé du projet ; (ii) ont été engagées aux fins approuvées du projet ; (iii) sont conformes aux règlements, règles, politiques et procédures applicables du PNUD ; et (iv) sont appuyées par des pièces justificatives et autres documents comptables dûment validés.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Nos responsabilités en vertu de ces dispositions et de ces normes sont décrites plus en détail dans la section «Responsabilités de l'auditeur » pour l'audit de la déclaration de dépenses du présent rapport.

Nous sommes indépendants du bureau BAI et du bureau du PNUD Sénégal, conformément à l'IESBA Code de déontologie des comptables professionnels. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques, conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction

L'équipe de direction du projet est responsable de la préparation des états financiers du 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)', ainsi que de la réalisation des contrôles internes, selon ce qu'elle juge nécessaire pour que les états financiers préparés soient exempts d'inexactitudes majeures, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilités de l'Auditeur

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que la déclaration de dépenses est exempte d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA détecte toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Des inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de la déclaration.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons le scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Aussi:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives de la déclaration de dépenses, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, conception et exécution des

procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui qui résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la suppression du contrôle interne.

- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du projet.

Nous communiquons avec la direction du projet du PNUD et le bureau BAI en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris les faiblesses importantes dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.



Mark Henderson
Associé

Moore Stephens LLP
150 Aldersgate Street
London EC1A 4AB

16 août 2017

Rapport d'audit externe à l'intention du PNUD -Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)

Etat des actifs et des équipements

Au Directeur du Bureau de l'Audit et des Investigations du PNUD

Opinion avec réserve, en raison d'une inexactitude majeure au sein de l'état de l'actif

Nous avons audité l'état des immobilisations corporelles ci-joint (les « états financiers ») du projet du PNUD 00094053, Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) au 31 décembre 2016.

À notre avis, l'état des immobilisations corporelles ci-joint présente fidèlement, à l'exception de la matière décrite dans le paragraphe sur le fondement d'une opinion qualifiée, le solde de l'inventaire des actifs du 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC) d'un montant de 407,377.28 USD au 31 décembre 2016 conformément aux politiques comptables du PNUD,

Fondement de l'opinion avec réserve

Nous avons émis une constatation financière concernant un montant total de-18,686.73USD tel qu'indiqué dans la section Lettre de la direction de notre rapport. Ce montant représente une insuffisance du total enregistré dans l'état des immobilisations corporelles qui nous a été présenté pour audit sur le total des actifs détenus par le projet au 31 décembre 2016. Cette constatation représente 4.59 % du montant total des actifs déclaré et est, par conséquent, jugée significative dans le contexte de notre audit.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Nos responsabilités en vertu de ces dispositions et de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités de l'Auditeur" pour l'audit de l'état des immobilisations corporelles du présent rapport.

Nous sommes indépendants du bureau BAI et du bureau du PNUD Sénégal, conformément à l'IESBA Code de déontologie des comptables professionnels. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques, conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction

L'équipe de direction du projet est responsable de la préparation des états financiers du 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)', ainsi que de la réalisation des contrôles internes, selon ce qu'elle juge nécessaire pour que les états financiers préparés soient exempts d'inexactitudes majeures, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilités de l'Auditeur

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état des immobilisations corporelles est exempt d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA détecte toujours une inexactitude importante lorsqu'elle existe. Des inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de l'état.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons le scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Aussi:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives de, l'état des immobilisations corporelles que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, conception et exécution des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui qui résulte d'une erreur,

car la fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la suppression du contrôle interne.

- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent à l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du projet.

Nous communiquons avec la direction du projet du PNUD et le bureau BAI en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris les faiblesses importantes dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.



Mark Henderson
Associé

Moore Stephens LLP
150 Aldersgate Street
London EC1A 4AB

16 août 2017

Rapport d'audit externe à l'intention du PNUD - Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)

Déclaration de situation de trésorerie

Au Directeur du Bureau de l'Audit et des Investigations du PNUD

Opinion sans réserve

Nous avons audité l'état de la trésorerie ci-joint (l'« état financier ») du projet du PNUD 00094053, 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)' au 31 décembre 2016.

À notre avis, l'état de la trésorerie ci-joint présente fidèlement, sur tous les points importants, le solde de trésorerie et bancaire du projet du PNUD 'Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)' au 31 décembre 2016, qui s'élevait à 1,573,504,506 XOF au 31 décembre 2016, conformément aux politiques comptables du PNUD.

Notons que le programme avait enregistré à la même date, au 31 décembre 2016, des chèques en circulation d'une valeur de 30,825,514 XOF, de virement en instance d'exécution pour 61,040,000 XOF et de régularisations d'écritures pour un total de 39,840,594 XOF, ce qui réduirait le solde comptable du programme PUDC, à 1,441,798,398 XOF au 31 décembre 2016.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes internationales d'audit. Nos responsabilités en vertu de ces dispositions et de ces normes sont décrites plus en détail dans la section "Responsabilités de l'auditeur" pour l'audit de l'état de la trésorerie du présent rapport.

Nous sommes indépendants du bureau BAI et du bureau du PNUD Sénégal, conformément à l'IESBA Code de déontologie des comptables professionnels. Nous avons rempli nos autres responsabilités éthiques conformément à ces exigences. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Responsabilités de la Direction

L'équipe de direction du projet est responsable de la préparation des états financiers du projet Programme d'Urgence de Développement Communautaire (PUDC)', ainsi que de la réalisation des contrôles internes selon ce qu'elle juge nécessaire pour que les états financiers préparés soient exempts d'inexactitudes majeures, que celles-ci résultent d'une fraude ou d'une erreur.

Responsabilités de l'Auditeur

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que l'état de trésorerie est exempt d'inexactitudes importantes, que ce soit en raison d'une fraude ou d'une erreur, et d'émettre un rapport d'audit comprenant notre opinion. Une assurance raisonnable est un niveau d'assurance élevé, mais ne garantit pas qu'un audit effectué conformément aux normes ISA détecte toujours une inexactitude importante lorsqu'il existe. Des inexactitudes peuvent découler de fraudes ou d'erreurs et sont considérées comme importantes si, individuellement ou dans leur ensemble, on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles influent sur les décisions économiques des utilisateurs prises sur la base de l'état.

Dans le cadre d'un audit conformément aux normes ISA, nous exerçons un jugement professionnel et maintenons le scepticisme professionnel tout au long de l'audit. Aussi:

- Nous identifions et nous évaluons les risques d'anomalies significatives de la déclaration de dépenses, que ce soit en raison de fraudes ou d'erreurs, conception et exécution des procédures d'audit adaptées à ces risques et nous obtenons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de ne pas détecter une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui qui résulte d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, une contrefaçon, des omissions intentionnelles, des fausses déclarations ou la suppression du contrôle interne.

- Nous obtenons une compréhension du contrôle interne pertinent à l'audit, afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne du projet.

Nous communiquons avec la direction du projet du PNUD et le bureau BAI en ce qui concerne, entre autres, la portée et le calendrier prévus de l'audit et les résultats importants de l'audit, y compris les faiblesses importantes dans le contrôle interne que nous identifions lors de notre audit.



Mark Henderson
Associé

Moore Stephens LLP
150 Aldersgate Street
London EC1A 4AB

16 août 2017

LETTRE DE LA DIRECTION

Les constatations de l'audit des états financiers figurent dans notre lettre de la direction ci-dessous :

Constatation n° : 1	Titre: Situation incorrecte de l'état d'inventaire du PUDC
----------------------------	---

Observation :

Le règlement financier du PNUD dans son article n° 24 portant « Gestion des fournitures, immobilisations corporelles et autres actifs» stipule que « L'Administrateur est responsable de la gestion efficace des approvisionnements, des immobilisations corporelles et du matériel du PNUD dans le cadre de son mandat et de ses activités ».

Lors de nos travaux de contrôle du fichier d'inventaire du programme PUDC, nous avons relevé les écarts suivants :

- Le rapport des actifs arrêté au 31 décembre 2016 indique que la valeur des actifs du PUDC est de 407,377.28 USD, alors que le fichier d'inventaire (physique) du programme, validé à la même date, indique le montant de 348,875.75 USD. Cela est dû au fait que des actifs (deux véhicules et deux laptops) pour un montant global de 58,501.53 USD, ont été sortis de l'inventaire sans que l'écriture comptable, sur le système, ne soit exécutée (les deux véhicules ont été transférés aux partenaires d'exécution, les deux laptops ont été volés);
- deux serveurs ont été acquis dans le cadre du programme en 2016, pour un montant global de 39,814.80 USD (voir annexe 5). Ces serveurs, bien qu'étant sous le contrôle du Programme et utilisés par ce dernier, n'ont pas été intégrés dans l'état des actifs du PUDC. Cela est essentiellement dû au fait que, lors de la réquisition de la commande du matériel acquis, ce dernier n'a pas été référencié selon le catalogue du PNUD et par conséquent le système n'en n'a pas tenu compte.

L'impact net des constatations relevées (18,686.73 USD) ci-dessus sur l'état des actifs étant matériel (4.59 % par rapport à la situation du système), nous avons émis une opinion « avec réserve » concernant l'état des actifs et équipement du PUDC.

Priorité : Haute

Recommandation :

Nous recommandons de procéder à la régularisation de cette situation en :

- régularisant les écritures relatives aux deux véhicules et deux laptops sortis, de l'état d'inventaire, en 2016 ainsi que celles liées à la régularisation des montants alloués à l'acquisition des deux serveurs (qui figurent actuellement en charges);
- intégrant les deux équipements (voir annexe 5) dans le fichier des actifs et équipements du PUDC ;

Commentaires de l'équipe de direction :

Le Bureau a engagé le processus de mise à jour de l'inventaire qui sera bouclée. L'impact financier net étant de moins de 5% des actifs total du programme d'une part, et que ces équipements existent bel bien d'autre part, le bureau estime que l'impact financier net ne devrait conduire à une opinion avec réserve.

Commentaires supplémentaires de l'auditeur :

Nous prenons acte des commentaires du bureau, cependant il y'a lieu de préciser que conformément à nos termes de référence, nous sommes tenus de formuler une opinion sur l'état des actifs et équipements du projet au terme de l'exercice 2016 et non pas au-delà. Etant donné que le bureau n'avait eu la possibilité de régulariser cette situation au 31 décembre 2016, nous sommes contraints de maintenir notre opinion basée sur l'écart significatif des erreurs constatées dans le fichier d'inventaire du PUDC.

Constatation n° : 2	Titre: Journées payées non prestées dans le cadre des Contrats Individuels « IC »
----------------------------	--

Observation :

Le règlement financier du PNUD, dans son article n° 122.02 portant « Vérification de paiement » stipule que « l'agent vérificateur approuve un bordereau de paiement lorsque le bordereau est soutenu par des pièces justificatives attestant que les biens ou services, dont le règlement est demandé, ont été effectivement fournis conformément aux dispositions du contrat et au document d'engagement de dépenses correspondant ».

Lors de nos diligences, nous avons relevé quelques erreurs de calcul arithmétique dans quatre feuilles de temps, en effet ces feuilles temps présentaient des erreurs de calcul de la somme des heures prestées et reprises dans ces documents.

Nous avons également relevé une incohérence entre le nombre de jours prestés de sept (7) experts et le nombre de jours réellement payés par le programme. En effet, ces experts ont perçu la totalité de leurs salaires (sur la base de la totalité du nombre de jours contractuels), bien que le nombre de jours mentionnés dans leurs feuilles de présences soit inférieur au nombre de jours contractuels - (voir annexe 6).

Nous considérons que les journées facturées mais non prestées (conformément aux feuilles de temps signées par les consultants et validées par le programme), comme non encourues et par conséquent, inéligibles au financement du programme. Le montant de ces écarts est de 4,918,736.45 XOF équivalent à 7,847.25USD.

Priorité : Moyenne

Recommandation :

Nous recommandons que :

- les consultants soient payés conformément aux jours réellement prestés durant le mois, et conformément à leurs feuilles de présences et les modalités de leurs contrats ; et
- le contrôle des feuilles de temps soit réellement appliqué, afin de détecter les éventuelles erreurs arithmétiques.

Commentaires de l'équipe de direction :

Le bureau prend acte de cette recommandation des auditeurs et relève la particularité des prestations de consultant dans le cadre d'un projet de type PUDC. En effet, il est prévu qu'ils fournissent des livrables, sur la base des montants mensuels forfaitaires. Et compte tenu de la nature des activités qui nécessitent leur présence soit à Dakar soit sur le terrain, le Bureau a institué l'utilisation des feuilles de temps comme éléments de contrôle. Le Bureau va renforcer le contrôle conformément au mémo diffusé sur la gestion des consultants et des feuilles de temps.

Commentaires supplémentaires de l'auditeur :

Nous avons, bien entendu, pris en compte la particularité du programme et la nature des travaux des experts en question, néanmoins le paiement des honoraires doit, en tout état de cause, être conforme aux feuilles de temps (jours réellement prestés) et aux modalités des contrats signés. Nous n'avons pas d'autres commentaires.

Constatation n° : 3	Titre: Pièces justificatives non probantes présentées par un partenaire de mise en œuvre
----------------------------	---

Observation :

Le protocole d'accord conclu entre le PUDC et [REDACTED] stipule que « [REDACTED] endosse l'entière responsabilité de la mise en œuvre de toutes les activités, avec la diligence et l'efficacité requise, et conformément à ses règlements financiers et règles de gestion financière », Nous avons noté que les frais liés à la formation des enquêteurs et superviseurs ont été reportés et réclamés dans le formulaire FACE. nous avons notamment relevé plusieurs manquements significatifs:

- le protocole d'accord stipule que, ce sont les procédures du partenaire [REDACTED] qui sont d'application, alors que ce partenaire n'a pas fait l'objet d'une micro-évaluation ;
- les signatures apposées sur les états de paiements sont des fausses signatures (plusieurs enquêteurs différents disposent d'une signature identique) ; et
- la signature du coordonnateur de l'étude et son cachet, qui ont validé toutes les dépenses, sont des copies conformes, identiques sur tous les états de paiement.

Cela nous a amené à réfuter l'authenticité, la sincérité et la justesse des dépenses réclamées pour le paiement des enquêteurs qui s'élève à 18,920,000 FCFA équivalent à 32,700 USD.

Priorité : Haute

Recommandation :

Nous recommandons que :

- pour qualifier les procédures d'un partenaire, il faudrait qu'il fasse préalablement l'objet d'une micro-évaluation, afin d'identifier les différents niveaux de risques encourus ;
- les partenaires de mise en œuvre soient initiés aux exigences du PNUD, notamment pour la qualité des pièces justificatives présentées ; et
- Le bureau du PNUD devrait, dès à présent, suspendre toute activité avec ce partenaire jusqu'à la conclusion des procédures d'investigations.

Commentaires de l'équipe de direction :

Le Bureau est en accord avec la recommandation des auditeurs pourvu qu'une enquête soit effectuée le plus tôt possible afin de ne pas affecter les activités du programme.

Commentaires supplémentaires de l'auditeur :

Pas d'autres commentaires.

Constatation n° : 4	Titre: Utilisation non efficiente des ressources du programme
----------------------------	--

Observation :

Le règlement financier du PNUD dans son article n° 10.01 portant « Cadre Général » stipule que « L'Administrateur est responsable de la planification, de l'utilisation des ressources du PNUD et de l'octroi d'autorisations financières, de manière efficace et efficiente dans le respect des politiques, des objectifs et des activités du PNUD ».

Lors de nos travaux de vérifications, nous avons relevé que le programme, a recouru plusieurs fois à la location de véhicules, pour la réalisation de ses différentes activités, bien qu'il dispose de plusieurs véhicules (12 au total), parmi lesquels plusieurs ont été immobilisés pour de longues périodes sans aucune motivation appropriée :

- véhicule 1800 pour neuf mois (janvier à août et décembre 2016) ;
- véhicule 1799 pour deux mois (juillet, août 2016) ;
- véhicule 1797 pour trois mois (août, novembre et décembre 2016) ; et
- véhicule 1799 pour quatre mois (avril, juillet, novembre et décembre 2016) ;

Nous avons également relevé des manquements au niveau du contrôle de la consommation des véhicules du projet, notamment :

- l'analyse et les explications des variations importantes (matérielles) de la consommation moyenne des véhicules ne sont pas formalisées ;
- incohérences de données entre les carnets de bords et les états de suivi de consommation (concernant la désignation du bon kilométrage des véhicules) ; et
- les carnets de bord ne sont pas remplis systématiquement par les chauffeurs.

Nous avons enfin relevé que, le PUDC avait acquis, en juin 2015, vingt (20) laptops pour les besoins des agents du programme, en juin 2016, la disparition de deux d'entre eux a été signalée, pour un montant global net de 3,167.38 USD.

Notons à ce sujet que, contrairement aux procédures en vigueur, le bureau BAI n'a pas été informé de l'incident.

Priorité : Moyenne

Recommandation :

Nous recommandons au management du programme de veiller à l'optimisation des ressources du programme, notamment l'utilisation rationnelle des véhicules en sa possession.

Aussi, le bureau BAI devrait être saisi officiellement dans les meilleurs délais, afin qu'une enquête interne soit diligentée, dans le but de déterminer les responsabilités de chacun dans la disparition de ces deux laptops. Il faudra en outre, procéder à leur remboursement et prendre les dispositions disciplinaires appropriées à l'encontre des mis en cause.

Commentaires de l'équipe de direction :

Le Bureau rejette la première partie de cette constatation relative à l'utilisation des véhicules. En effet la gestion des véhicules du programme résulte d'une décision stratégique prise par le management pour optimiser l'utilisation des véhicules en attendant la fin de l'induction des points focaux régionaux auxquels ils étaient destinés. Ce sont les procédures administratives à la suite d'un accident qui ont conduit à la non utilisation permanente du véhicule IT1800.

Concernant la consommation de carburant, le Bureau renforcera le mécanisme de contrôle. Par ailleurs le bureau demande de clarifier l'observation sur le véhicule 1799.

Commentaires supplémentaires de l'auditeur :

Nous prenons acte des commentaires du bureau, néanmoins nous précisons que l'accident, mentionné et présenté comme la cause principale de l'immobilisation du véhicule, n'est en fait, qu'un accident superficiel, au vu des photos du véhicule et du procès-verbal de constat de l'huissier de justice Me. Papa GNING, qui se résume simplement en un « phare cassé » et « capot tordu près dudit phare ». Nous rappelons que ce véhicule a été immobilisé durant plus de 9 mois. Nous maintenons donc notre constat.

Constatation n° : 5	Titre: Retenue de BRS non opérée (pour opérateur non résident)
----------------------------	---

Observation :

Le Code Général des Impôt en vigueur au Sénégal stipule que «Sous réserves des dispositions des conventions internationales, donnent lieu à l'application d'une retenue à la source lorsqu'ils sont payés, par un débiteur qui exerce une activité au Sénégal, à des personnes ou des sociétés relevant de l'impôt sur le revenu ou de l'impôt sur les sociétés, qui n'ont pas dans ce pays, d'installation professionnelle permanente :

- c) les sommes payées en rémunération des prestations de toute nature fournies ou utilisées

Le taux de la retenue, est fixé à 25% du montant net des sommes imposables versées aux personnes et sociétés. Ce montant net est déterminé en appliquant aux encaissements bruts une déduction de 20% ».

Lors de nos travaux de vérification des dépenses du programme, nous avons relevé que cette retenue n'a pas été opérée pour un prestataire étranger non établi au Sénégal pour un montant de prestation de 130,820 \$. Il s'agit en effet de l'entreprise « Ingeneria Estudios y Proyectos », dans le cadre de la supervision et le contrôle des travaux d'électrification rurale.

Un Contrat de Service a été établie le 20 mai 2016 entre le PNUD et l'entreprise « Ingeneria Estudios y Proyectos ». L'Article 18.2 des Conditions générales stipule que « Par conséquent, le prestataire autorise le PNUD à déduire de la facture du prestataire toute somme correspondant audits impôts, droits ou redevances, à moins que le prestataire n'ait consulté le PNUD avant leur paiement et que le PNUD n'ait, dans chaque cas, expressément autorisé le prestataire à payer lesdits impôts, droits ou redevances sous toute réserve. Dans ce cas, le prestataire devra fournir au PNUD la preuve écrite de ce que le paiement desdits impôts, droits ou redevances aura été effectué et dûment autorisé ». L'article 21 des Conditions générales de ce contrat précise que « Le prestataire devra se conformer à l'ensemble des lois, règlements et règles se rapportant à l'exécution de ses obligations aux termes du présent contrat ».

De ce qui précède, nous notons que le PNUD devait ou bien retenir l'impôt avant paiement au prestataire, à défaut, il devait obtenir la preuve du paiement de cet impôt par le prestataire.

Priorité : Moyenne

Recommandation :

Nous comprenons parfaitement le fait que le PNUD ne dispose pas d'une immatriculation fiscale lui permettant le reversement de ces sommes, néanmoins, nous recommandons au projet de s'assurer de l'obtention de la preuve du paiement de l'impôt par le prestataire, conformément aux dispositions du contrat. Le montant de la BRS dû pour cette prestation est de 26,164 \$.

Commentaires de l'équipe de direction :

La mise en œuvre du PUDC repose sur un dispositif juridique partant de charte des Nations Unies jusqu'à l'accord de base d'assistance type signé entre le Gouvernement du Sénégal et le PNUD le 04 juillet 1987. Cet accord partagé avec les auditeurs indépendants détermine les obligations du Gouvernement du Sénégal vis-à-vis-à-vis du PNUD dans le cadre de la mise en œuvre des programme cf article III alinéa 5, article V alinéa 2, article IX alinéa 5 et Article X alinéa 2. Le PNUD n'a pas la responsabilité d'effectuer une retenue à la source.

De plus, l'extrait de la loi numéro 2012-31 du 31 décembre 2012 citée par les auditeurs précise expressément « sous réserve des dispositions des conventions internationales » .

Or le Sénégal a ratifiée la charte des nations Unies et la convention sur les privilèges et immunités et signé l'accord de base. Par ailleurs, le PNUD de par sa mission et de son statut n'a pas vocation à déclarer auprès des administrations fiscales ses prestataires de services. Ces derniers sont individuellement responsables pour déclarer leurs revenus imposables et s'acquitter de leurs

obligations conformément à la loi nationale.'

Commentaires supplémentaires de l'auditeur :

Nous prenons acte des commentaires du bureau, cependant, il serait bien utile de clarifier quelques points afin de lever certaines confusions :

- 1- Nous n'avons, à aucun moment, mis en cause le bureau du PNUD dans la retenue dudit BRS ;
 - 2- l'extrait de la loi numéro 2012-31 du 31 décembre 2012, mentionne bel et bien que le BRS à percevoir est « sous réserve des dispositions des conventions internationales », les conventions dont fait référence cette loi sont en fait les conventions bilatérales « fiscales » signées entre le Sénégal et les autres pays pour cadrer l'imposition des opérateurs dans chaque pays (non pas entre l'état du Sénégal et le PNUD) ;
 - 3- l'impôt sur le bénéfice dont nous faisons référence, est applicable aux prestataires du programme et non pas sur le PUDC, encore moins sur le PNUD ;
 - 4- « Ces derniers sont individuellement responsables pour déclarer leurs revenus imposables et s'acquitter de leurs obligations conformément à la loi nationale » est plutôt valable pour les nationaux ou entreprises résidentes et ne peut être appliqué par les personnes (physiques ou morales) non-résidentes ;
 - 5- notre recommandation préconise simplement que, le PNUD (en sa qualité de partenaire de mise en œuvre du programme), devrait consulter l'administration fiscale sur cette question (éventuelle convention bilatérale, modalités d'exécution, taux d'imposition, etc.) pour statuer définitivement sur ce cas de figure.
-

Constatation n° : 6

Titre: Avance de démarrage payée par le programme partiellement couverte par une caution bancaire

Observation :

L'article 14.1 des contrats signés avec le partenaire « Les spécialistes de l'énergie » stipule que « L'acompte devant être versé dès la signature du contrat par les deux parties est subordonné à la réception et l'acceptation par le PNUD d'une garantie bancaire du montant total de l'acompte émise par une banque et sous forme convenant au PNUD ».

Toutefois, il nous a été donné de relever l'existence de deux dossiers dont le montant de la caution bancaire ne couvre pas la totalité du montant de l'avance de démarrage accordée par le programme. En effet, l'avance a été payée en toutes taxes comprises alors que la caution présentée par le fournisseur correspond au montant en hors taxes. Le tableau suivant présente les deux cas en question :

N° du contrat	Objet du contrat	Nom du Fournisseur	Montant de l'avance (en FCFA)	Montant de la caution (en FCFA)	Montant non couvert par la caution
014/2016	Fourniture, transport et pose de matériel de réseaux électriques Lot N°3	Les spécialistes de l'énergie	250,521,734	212,306,554	38,215,180
013/2016	Fourniture, transport et pose de matériel de réseaux électriques Lot N°2	Les spécialistes de l'énergie	313,796,061	265,928,865	47,867,196

Cette situation présente un risque potentiel de perte financière en cas de défaillance du prestataire.

Priorité : Moyenne

Recommandation :

Nous recommandons au programme de faire preuve de plus de vigilance dans le contrôle des cautions bancaires, un état de suivi et contrôle des cautions bancaires devrait être mis en place, cet état devrait être contrôlé à chaque délivrance d'une caution.

La caution bancaire de restitution d'avance doit impérativement couvrir la somme exacte de l'avance attribuée dans le cadre du marché.

Commentaires de l'équipe de direction :

A la signature des contrats la caution d'avance de démarrage couvrirait le montant total de l'avance à verser (montant HT). La différence relevée résulte de l'ajustement du contrat pour refléter la prise en compte de la TVA, tel que demandé par le Gouvernement en ce qui concerne les activités financés sur ressources publiques. Nous prenons bonne note de l'impératif de réajuster systématiquement le montant de la caution dans le cas du passage aux TTC (toutes taxes comprises).

Commentaires supplémentaires de l'auditeur :

Pas d'autres commentaires

Constatation n° : 7	Titre: Manquement dans la mise en œuvre des recommandations d'audit de l'année précédente
Observation : Le rapport d'audit pour l'exercice 2015 dont a fait l'objet le PUDC, avaient formulé plusieurs recommandations dont certaines ont été mises en œuvre, mais d'autres restent en cours de réalisation. Voir ci-dessous (annexe n° 7) les recommandations qui demeurent pertinentes au terme de nos travaux de cette année. Il s'agit principalement de l' : • incohérences d'informations constatées dans les feuilles de temps ; et • absence de formalisation de l'analyse de la consommation moyenne du carburant.	
Priorité : Moyenne	
Recommandation : Le programme doit assurer le respect de toutes les recommandations d'audit des années précédentes et la mise en œuvre des changements appropriés.	
Commentaires de l'équipe de direction : Nous notons la recommandation des auditeurs et soulignons que le bureau a mis en place un dispositif permettant de couvrir tous les manquements relevés lors de la dernière mission d'audit. C'est ainsi que les évidences y relatives ont été partagées avec le Bureau de l'audit et des investigations. La mise en œuvre des recommandations de l'audit passées est faite conformément à un planning et à ce jour certaines recommandations sont réalisées et d'autres sont en cours.	
Commentaires supplémentaires de l'auditeur : Pas d'autres commentaires	



Mark Henderson
Associé

Moore Stephens LLP
150 Aldersgate Street
London EC1A 4AB

16 août 2017

Annexes

Annexe 1 : Rapport combiné de dépenses



Selection Criteria :

Business Unit : SEN10
Period : Jan-Dec (2016)
Selected Project Id : ALL
Selected Fund Code : ALL
Selected Dept. IDs : ALL
Selected Outputs : 00094053

Project Id : 00086871	Programme d'Urgence de Develop	Period :	Jan-Dec (2016)	
Output # : 00094053	Programme d'Urgence de Develop	Impl. Partner :	99999 UNDP	
		Location :	Senegal	
	Govt Exp	UNDP Exp	UN Agencies Exp	Total Exp

Dept: 37001 (Senegal - Central)

Fund : 04000 (Core Programme, UNU Centre)

71305 - Local Consult.-Sht Term-Tech	0.00	37,103.42	0.00	37,103.42
71505 - UN Volunteers-Stipend & Allow	0.00	4,078.63	0.00	4,078.63
71510 - UNV Settling-In-Grant	0.00	784.11	0.00	784.11
71520 - UNV-Language Allowance	0.00	254.61	0.00	254.61
71535 - UNV-Medical Insurance	0.00	170.80	0.00	170.80
71540 - UNV-Global Charges	0.00	223.30	0.00	223.30
71541 - UNVs-Contribution to security	0.00	173.34	0.00	173.34
71550 - UNV-Resettlement Allowance	0.00	339.88	0.00	339.88
71565 - UNV-Natl Appoint/Sep incl Trvl	0.00	383.18	0.00	383.18
71590 - UNV Development Effectiveness	0.00	814.75	0.00	814.75
71605 - Travel Tickets-International	0.00	9,675.85	0.00	9,675.85
71610 - Travel Tickets-Local	0.00	1,913.54	0.00	1,913.54
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	17,651.99	0.00	17,651.99
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	85,940.72	0.00	85,940.72
71625 - Daily Subsist Allow-Mtg Partic	0.00	5,706.03	0.00	5,706.03
71635 - Travel - Other	0.00	980.85	0.00	980.85
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	155,449.78	0.00	155,449.78
72135 - Svc Co-Communications Service	0.00	25,648.04	0.00	25,648.04
72205 - Office Machinery	0.00	- 1,128.08	0.00	- 1,128.08
72215 - Transportation Equipment	0.00	3,293.85	0.00	3,293.85
72305 - Agri & Forestry Products	0.00	21,612.85	0.00	21,612.85
72311 - Fuel, petroleum and other oils	0.00	8,715.84	0.00	8,715.84
72399 - Other Materials and Goods	0.00	- 58.26	0.00	- 58.26
72430 - Postage and Pouch	0.00	67.12	0.00	67.12
72505 - Stationery & other Office Supp	0.00	52.60	0.00	52.60
72715 - Hospitality Catering	0.00	0.00	0.00	0.00
73120 - Utilities	0.00	950.81	0.00	950.81
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	1,857.47	0.00	1,857.47
73420 - Leased Vehicles	0.00	2,314.09	0.00	2,314.09
73505 - Reimb to UNDP for Supp Svcs	0.00	- 33.53	0.00	- 33.53
74115 - Legal Fees	0.00	86.84	0.00	86.84
74205 - Audio Visual Productions	0.00	17,283.16	0.00	17,283.16
74210 - Printing and Publications	0.00	2,189.37	0.00	2,189.37
74215 - Promotional Materials and Dist	0.00	1,450.08	0.00	1,450.08
74220 - Translation Costs	0.00	662.97	0.00	662.97
74225 - Other Media Costs	0.00	84.32	0.00	84.32
74510 - Bank Charges	0.00	15.04	0.00	15.04
74525 - Sundry	0.00	149,783.21	0.00	149,783.21
75705 - Learning costs	0.00	25,724.54	0.00	25,724.54
75707 - Learning - subsistence allowan	0.00	67.69	0.00	67.69
76110 - Foreign Exch Translation Loss	0.00	127.13	0.00	127.13
76125 - Realized Loss	0.00	- 3.62	0.00	- 3.62
76136 - Realized Gain	0.00	- 24.50	0.00	- 24.50
77270 - Overtime & Night Diff-GS-TA	0.00	- 22.50	0.00	- 22.50

Handwritten signature



Combined Delivery Report By Project

Project Id : 00086871 Programme d'Urgence de Develop	Period :	Jan-Dec (2016)
Output # : 00094053 Programme d'Urgence de Develop	Impl. Partner :	99999 UNDP
	Location :	Senegal

	Govt Exp	UNDP Exp	UN Agencies Exp	Total Exp
77630 - Dep Exp Owned - ITC	0.00	4,936.20	0.00	4,936.20
77660 - Dep Exp Owned -Vehicle	0.00	10,383.15	0.00	10,383.15
Total for Fund 04000	0.00	597,680.60	0.00	597,680.60
Fund : 30071 (Programme Cost Sharing GOV1)				
61105 - Salaries - NP Staff	0.00	427,322.22	0.00	427,322.22
61305 - Salaries - IP Staff	0.00	113,718.04	0.00	113,718.04
61310 - Post Adjustment - IP Staff	0.00	39,605.77	0.00	39,605.77
62105 - Dependency Allowance-NP Staff	0.00	10,963.71	0.00	10,963.71
62110 - Contrib Joint Staff Pension-NP	0.00	84,028.08	0.00	84,028.08
62115 - Contrib to Med,SocIns-NP Staff	0.00	31,313.26	0.00	31,313.26
62140 - Annual Leave Expense - NO	0.00	44,791.60	0.00	44,791.60
62305 - Dependency Allowances-IP Staff	0.00	14,644.96	0.00	14,644.96
62310 - Contrib to Jt Staff Pens Fd-IP	0.00	35,364.20	0.00	35,364.20
62315 - Contrib. to medical, social in	0.00	3,271.00	0.00	3,271.00
62320 - Mobility, Hardship, Non-remova	0.00	14,486.68	0.00	14,486.68
62330 - Rental Supplements - IP Staff	0.00	4,972.52	0.00	4,972.52
62340 - Annual Leave Expense - IP	0.00	12,441.39	0.00	12,441.39
63330 - Ed Grt Incl Trvl&Allow-IP Stf	0.00	77,152.38	0.00	77,152.38
63335 - Home Leave Trvl & Allow-IP Stf	0.00	1,541.68	0.00	1,541.68
63360 - Medical Exams(incl Pre-empl)	0.00	1,431.39	0.00	1,431.39
63515 - Security-related Costs	0.00	15,635.84	0.00	15,635.84
63530 - Contribution to EOS Benefits	0.00	21,755.91	0.00	21,755.91
63535 - Contribution to Security	0.00	24,666.69	0.00	24,666.69
63540 - Contribution to Training	0.00	1,839.88	0.00	1,839.88
63545 - Contribution to ICT	0.00	8,702.30	0.00	8,702.30
63550 - Contributions to MAIP	0.00	1,450.38	0.00	1,450.38
63555 - Contribution to UN JFA	0.00	18,854.99	0.00	18,854.99
63560 - Contributions to Appendix D	0.00	1,450.38	0.00	1,450.38
65115 - Contributions to ASHI Reserve	0.00	46,412.37	0.00	46,412.37
65135 - Payroll Mgt Cost Recovery ATLA	0.00	3,224.72	0.00	3,224.72
66105 - Overtime & Night Differential	0.00	559.88	0.00	559.88
71305 - Local Consult.-Sht Term-Tech	32,699.73	848,050.93	0.00	880,750.66
71310 - Local Consult.-Short Term-Supp	0.00	85.70	0.00	85.70
71360 - Local Consult-Security	0.00	5,729.38	0.00	5,729.38
71405 - Service Contracts-Individuals	0.00	158,013.46	0.00	158,013.46
71410 - MAIP Premium SC	0.00	342.20	0.00	342.20
71415 - Contribution to Security SC	0.00	5,817.21	0.00	5,817.21
71505 - UN Volunteers-Stipend & Allow	0.00	31,390.63	0.00	31,390.63
71510 - UNV Settling-In-Grant	0.00	-2,374.50	0.00	-2,374.50
71515 - UNV-Security Allowance	0.00	268.05	0.00	268.05
71520 - UNV-Language Allowance	0.00	600.00	0.00	600.00
71535 - UNV-Medical Insurance	0.00	1,459.80	0.00	1,459.80
71540 - UNV-Global Charges	0.00	1,159.47	0.00	1,159.47
71541 - UNVs-Contribution to security	0.00	1,104.59	0.00	1,104.59
71545 - UNV-Home Leave Travel & Allowa	0.00	96.00	0.00	96.00
71550 - UNV-Resettlement Allowance	0.00	2,400.00	0.00	2,400.00
71590 - UNV Development Effectiveness	0.00	6,960.00	0.00	6,960.00
71605 - Travel Tickets-International	0.00	78,948.52	0.00	78,948.52
71610 - Travel Tickets-Local	0.00	607.96	0.00	607.96
71615 - Daily Subsistence Allow-Intl	0.00	58,872.27	0.00	58,872.27
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	217,189.77	0.00	217,189.77

Handwritten signature



Combined Delivery Report By Project

Project Id : 00086871 Programme d'Urgence de Develop		Period :	Jan-Dec (2016)	
Output # : 00094053 Programme d'Urgence de Develop		Impl. Partner :	99999 UNDP	
		Location :	Senegal	
	Govt Exp	UNDP Exp	UN Agencies Exp	Total Exp
71625 - Daily Subsist Allow-Mtg Partic	0.00	7,775.93	0.00	7,775.93
71630 - Shipment	0.00	448.30	0.00	448.30
71635 - Travel - Other	0.00	5,181.70	0.00	5,181.70
72105 - Svc Co-Construction & Engineer	0.00	43,916,165.49	0.00	43,916,165.49
72110 - Svc Co-Agricultural Management	0.00	252,272.56	0.00	252,272.56
72120 - Svc Co-Trade and Business Serv	0.00	1,928,745.76	0.00	1,928,745.76
72125 - Svc Co-Studies & Research Serv	0.00	54,142.30	0.00	54,142.30
72130 - Svc Co-Transportation Services	0.00	5,356.89	0.00	5,356.89
72135 - Svc Co-Communications Service	45,234.22	38,123.05	0.00	83,357.27
72136 - ServiceCo-Systems Development	0.00	48,044.73	0.00	48,044.73
72140 - Svc Co-Information Technology	0.00	1,925.47	0.00	1,925.47
72210 - Machinery and Equipment	0.00	8,883,560.40	0.00	8,883,560.40
72215 - Transporation Equipment	0.00	121,510.51	0.00	121,510.51
72220 - Furniture	0.00	13,066.05	0.00	13,066.05
72305 - Agri & Forestry Products	0.00	586,799.21	0.00	586,799.21
72311 - Fuel, petroleum and other oils	4,546.54	36,472.72	0.00	41,019.26
72370 - Security related goods and mat	0.00	13,271.40	0.00	13,271.40
72399 - Other Materials and Goods	0.00	9,505.00	0.00	9,505.00
72405 - Acquisition of Communic Equip	0.00	297,399.15	0.00	297,399.15
72425 - Mobile Telephone Charges	0.00	12,324.55	0.00	12,324.55
72440 - Connectivity Charges	0.00	229.94	0.00	229.94
72445 - Common Services-Communications	0.00	5,959.47	0.00	5,959.47
72505 - Stationery & other Office Supp	208.09	8,537.56	0.00	8,745.65
72510 - Publications	0.00	2,451.62	0.00	2,451.62
72715 - Hospitality Catering	0.00	0.00	0.00	0.00
72805 - Acquis of Computer Hardware	0.00	1,815.64	0.00	1,815.64
72810 - Acquis of Computer Software	0.00	59,819.58	0.00	59,819.58
72815 - Inform Technology Supplies	0.00	70,189.00	0.00	70,189.00
73105 - Rent	0.00	21,372.97	0.00	21,372.97
73110 - Custodial & Cleaning Services	0.00	4,204.81	0.00	4,204.81
73115 - Moving Expenses	0.00	18,519.20	0.00	18,519.20
73120 - Utilities	0.00	6,131.62	0.00	6,131.62
73125 - Common Services-Premises	0.00	34,395.99	0.00	34,395.99
73205 - Premises Alternations	0.00	125.76	0.00	125.76
73305 - Maint & Licensing of Hardware	0.00	5,122.80	0.00	5,122.80
73406 - Maintenance of Equipment	0.00	5,910.20	0.00	5,910.20
73410 - Maint, Oper of Transport Equip	0.00	6,439.00	0.00	6,439.00
73420 - Leased Vehicles	7,051.53	16,945.21	0.00	23,996.74
73505 - Reimb to UNDP for Supp Srvs	0.00	- 298.57	0.00	- 298.57
74110 - Audit Fees	0.00	49,542.00	0.00	49,542.00
74112 - Accounting related Fees	0.00	149.33	0.00	149.33
74205 - Audio Visual Productions	0.00	49,368.90	0.00	49,368.90
74210 - Printing and Publications	0.00	10,751.61	0.00	10,751.61
74215 - Promotional Materials and Dist	0.00	10,413.54	0.00	10,413.54
74225 - Other Media Costs	0.00	7,162.50	0.00	7,162.50
74505 - Insurance	0.00	3,799.80	0.00	3,799.80
74510 - Bank Charges	0.00	505.34	0.00	505.34
74520 - Storage	0.00	10,464.54	0.00	10,464.54
74525 - Sundry	0.00	- 148,966.35	0.00	- 148,966.35
74599 - UNDP cost recovery chrgs-Bills	0.00	6,784.60	0.00	6,784.60
74605 - Prepaid Project Expenses	- 115,704.39	115,704.39	0.00	0.00
74705 - Port Operation	0.00	13,913.97	0.00	13,913.97
74715 - EDP Operations	0.00	0.00	0.00	0.00
74720 - Distribution Cost	0.00	38,025.39	0.00	38,025.39

dy

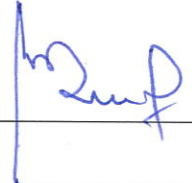


Combined Delivery Report By Project

Project Id : 00086871 Programme d'Urgence de Develop	Period :	Jan-Dec (2016)		
Output # : 00094053 Programme d'Urgence de Develop	Impl. Partner :	99999 UNDP		
	Location :	Senegal		
	Govt Exp	UNDP Exp	UN Agencies Exp	Total Exp
74725 - Other L.T.S.H.	0.00	83,934.01	0.00	83,934.01
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	1,779,543.15	0.00	1,779,543.15
75705 - Learning costs	0.00	91,829.96	0.00	91,829.96
75711 - TrnWrkshp&Conf - Stipends	0.00	4,555.79	0.00	4,555.79
75712 - TrnWrkshp&Conf - Honorariums	0.00	0.00	0.00	0.00
76110 - Foreign Exch Translation Loss	0.00	57.31	0.00	57.31
76120 - Unrealized Loss	0.00	4,912.74	0.00	4,912.74
76125 - Realized Loss	0.00	229,281.36	0.00	229,281.36
76135 - Realized Gain	0.00	- 91,321.17	0.00	- 91,321.17
77270 - Overtime & Night Diff-GS-TA	0.00	22.50	0.00	22.50
77630 - Dep Exp Owned - ITC	0.00	1,515.98	0.00	1,515.98
77640 - Dep Exp Owned - F&F	0.00	172.32	0.00	172.32
77660 - Dep Exp Owned -Vehicle	0.00	16,133.46	0.00	16,133.46
Total for Fund 30071	- 25,964.28	61,266,543.60	0.00	61,240,579.32
Total for Dept : 37001	- 25,964.28	61,864,224.20	0.00	61,838,259.92
Dept: 37007 (Senegal - ICT for Development)				
Fund : 30071 (Programme Cost Sharing GOV1)				
71620 - Daily Subsistence Allow-Local	0.00	83.39	0.00	83.39
75105 - Facilities & Admin - Implement	0.00	2.50	0.00	2.50
76135 - Realized Gain	0.00	- 0.69	0.00	- 0.69
Total for Fund 30071	0.00	85.20	0.00	85.20
Total for Dept : 37007	0.00	85.20	0.00	85.20
Total for Output : 00094053	- 25,964.28	61,864,309.40	0.00	61,838,345.12
Project Total :	- 25,964.28	61,864,309.40	0.00	61,838,345.12


Mark Henderson
Associe
Moore Stephens LLP
17 aout 2017

MOORE STEPHENS

Signed By :   Date : 21/02/2017

Signed By : _____ Date : _____





Combined Delivery Report By Project

Selection Criteria :

Business Unit : SEN10
Period : Jan-Dec (2016)
Selected Project Id : ALL
Selected Fund Code : ALL
Selected Dept. IDs : ALL
Selected Outputs : 00094053

Project Id : ALL		Period : Jan-Dec (2016)		
Output # : ALL		Impl. Partner :		
		Location :		
	Govt Exp	UNDP Exp	UN Agencies Exp	Total Exp
37001 - Senegal - Central	- 25,964.28	61,864,224.20	0.00	61,838,259.92
37007 - Senegal - ICT for Development	0.00	85.20	0.00	85.20

hy



Funds Utilization

Selection Criteria :

Business Unit : SEN10
Period : Jan-Dec (2016)
Selected Project Id : ALL
Selected Fund Code : ALL
Selected Dept. IDs : ALL
Selected Outputs : 00094053

Project/Award: 00086871 Programme d'Urgence de Develop

Period : As at Dec 31, 2016

Output #	00094053	Impl. Partner :99999 UNDP	UNDP AMOUNT
Outstanding NEX advances			118,155.42
Undepreciated Fixed Assets			407,377.28
Inventory			0.00
Prepayments			0.00
Commitments			937,539.97

Handwritten signature

Annexe 2 :L'état des immobilisations corporelles

LISTE DES ASSETS DU PUDC AU 31 DEC 2016

Asset ID	Description	Serial Number	Location	Acquisition Date	In Service Date	Net Book Value
000000001007	A Notebook computers	CND5195M2F	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001008	A Notebook computers	CND5195M2Q	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001009	A Notebook computers	CND6195M2X	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001010	A Notebook computers	CND6195M2C	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001011	A Notebook computers	CND6195M2N	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001012	A Notebook computers	CND5195M2M	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001013	A Notebook computers	CND6195M2R	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001014	A Notebook computers	CND6195M2H	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001015	A Notebook computers	CND6195M2J	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001016	A Notebook computers	CND6195M2S	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001017	A Notebook computers	CND6195M2D	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001018	A Notebook computers	CND5195M2L	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001019	A Notebook computers	CND5195M2T	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001020	A Notebook computers	CND5195M2Z	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001021	A Notebook computers	CND5195M2P	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001022	A Notebook computers	CND5195M2W	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001023	A Notebook computers	CND519M2V	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001026	A Notebook computers	CND5195M2G	SENWOLL	04/06/2015	04/06/2015	1 583,69
000000001088	A Computer printers "your ref	CNCVH8SOHQ	SENWOLL	26/11/2015	26/11/2015	3 045,23
000000001089	A Computer printers "your ref	CNCVH7R237	SENWOLL	26/11/2015	26/11/2015	3 045,23
000000001105	Printing Machinery Accessor	BACH4213	SENWOLL	25/02/2016	24/03/2016	7 827,34
000000001077	Toyota Land Cruiser 6 seater	JTEBB71J304309159	SENWOLPARK	20/05/2015	20/05/2015	21 458,50
000000001078	Toyota Land Cruiser 6 seater	JTEBB71J404309204	SENWOLPARK	20/05/2015	20/05/2015	21 458,50
000000001079	Toyota Land Cruiser 6 seater	JTEBB71JX04309515	SENWOLPARK	20/05/2015	20/05/2015	21 458,50
000000001080	Toyota Land Cruiser 6 seater	JTEBB71J004309393	SENWOLPARK	20/05/2015	20/05/2015	21 458,50
000000001091	A Automobiles or cars	JTEBD9FJ30K019322	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001092	A Automobiles or cars	JTEBD9FJ40K019300	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001093	TOYOTA LAND CRUISER	JTEBD9FJ80K019297	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001094	TOYOTA LAND CRUISER	JTEBD9FJ80K019302	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001095	TOYOTA LAND CRUISER	JTEBD9FJ90K019311	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001096	TOYOTA LAND CRUISER	JTEBD9FJ00K019374	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001097	TOYOTA LAND CRUISER PRADO	JTEBD9FJ10K019349	SENWOLPARK	06/05/2016	06/05/2016	31 283,38
000000001081	Safe Deposit Box ESD 109			26/06/2015	26/06/2015	1 633,87
TOTAL						348 875,75

Préparé par:

Approuvé par:

03 JAN 2017.

Mark Henderson
Associe
Moore Stephens LLP
17 aout 2017

MOORE STEPHENS

R. Bintou DJIBO
Représentant Résident

Annexe 3 : État de la trésorerie



*Au service
des peuples
et des nations*

STATEMENT OF CASH POSITION
FOR UNDP COMMUNITY DEV PROGRAM (PUDC)

AS OF 31 DECEMBER 2016

This is to certify that as of 31/12/2016, the balance of the PUDC bank account number SN010 01528 007949400083 38 at BICIS is: XOF 1,573,504,506.00.

Mark Henderson
Associé
Moore Stephens LLP
17 août 2017

MOORE STEPHENS

Mr. Mathieu CIOWELA

Country Director



	TOTAL DES MONTANTS DEBIT CREDIT	3 903 075 056	5 002 284 603
	SOLDE CREDITEUR AU 31/12/16		1 573 504 506

Annexe 4 : Catégories de priorité des constatations de l'audit

Les catégories de priorités suivantes sont utilisées :

Hautement prioritaire (Critique)	La mesure est considérée comme étant impérative, en vue de veiller à ce que le PNUD ne soit pas exposé à des risques élevés. L'absence d'une prise de mesure peut entraîner des conséquences et des problèmes majeurs.
Moyennement prioritaire (Important)	La prise de mesure est considérée comme étant nécessaire, en vue d'éviter une exposition à des risques significatifs. L'absence d'une prise de mesure peut entraîner des conséquences significatives.
Faiblement prioritaire	La prise de mesure est considérée comme étant souhaitable ; elle pourrait susciter une optimisation du contrôle et un meilleur rapport coûts/avantages. Les recommandations faiblement prioritaires, le cas échéant, seront traitées directement par les auditeurs avec l'équipe de direction lors de la réunion de bilan, et seront listées dans une note séparée qui sera distribuée une fois le travail sur le terrain achevé. Pour cette raison, les recommandations faiblement prioritaires ne sont pas mentionnées dans le rapport d'audit.

Annexe 5 : Constatation n° 1 : Situation incorrecte de l'état d'inventaire du PUDC

Transaction Id	Accounting Date	Account	Description	USD Amount	Emplacement
SEN10-00110963-1-1-ACCR-DST	22-DEC-2016	72405	E) COMPUTER SERVERS	3,236.80	PNUD
SEN10-00105856-1-1-ACCR-DST	19-MAY-2016	72405	EQUIPEMENT LOCAUX PUDC HCR	36,578.00	PNUD
Total				39,814.80	

Annexe 6 : Constatation n° 2 : Journées payées non prestées dans le cadre des « IC »

Transaction Id	Accounting Date	Account	Account Description	Local CurrAmount	USD Amount	Nbre de jours prestés	Montant inéligible
SEN10-00103582-1-1-ACCR-DST	02-FEB-2016	71305	LOCAL CONSULT.-SHT TERM-TECH	2,800,000	4,665.12	20.25	193,103.45
SEN10-00103630-1-1-ACCR-DST	08-FEB-2016	71305	LOCAL CONSULT.-SHT TERM-TECH	2,470,000	4,115.30	14.00	880,114.94
SEN10-00104229-1-1-ACCR-DST	01/03/2016	71305	LOCAL CONSULT.-SHT TERM-TECH	2,350,000	3,926.48	19.03	293,750.00
SEN10-00104243-1-1-ACCR-DST	02/03/2016	71305	LOCAL CONSULT.-SHT TERM-TECH	2,800,000	4,678.35	18.38	434,482.76
SEN10-00104568-1-1-ACCR-DST	14/03/2016	71305	LOCAL CONSULT.-SHT TERM-TECH	2,470,000	4,126.98	13.00	993,678.16
SEN10-00103579-1-1-ACCR-DST	02-FEB-2016	71305	HONORAIRES JANVIER 2016	3,500,000	5,831.40	17.50	583,333.00
SEN10-00105483-1-1-ACCR-DST	28-APR-2016	71305	HONORAIRES AVRIL 2016	3,500,000	6,017.09	17.38	604,167.00
SEN10-00105489-1-1-ACCR-DST	28-APR-2016	71305	HONORAIRES AVRIL 2016	3,500,000	6,017.09	19.25	291,667.00
SEN10-00107747-1-1-ACCR-DST	03-AUG-2016	71305	HONORAIRES JUILLET 2016	3,058,000	5,174.70	19.50	218,429.00
SEN10-00108783-1-1-ACCR-DST	42640	71305	E) LOCAL CONSULTANTS-TECHNICAL	2,350,000	3,993.11	18.50	279,762.00
SEN10-00109074-1-1-ACCR-DST	42656	71305	HONORAIRES SEPTEMBRE 2016	2,340,000	4,001.09	16.88	146,250.00
							4,918,736.45

Annexe 7 : Constatation n° 7 : Manquement dans la mise en œuvre des recommandations d'audit de l'année précédente

Description	Recommandation	Niveau de mise en œuvre
Incohérences d'informations constatées dans les feuilles de temps	La forme des feuilles de temps soit revue afin d'enlever toutes les coquilles constatées ; et Les consultants soient payés conformément aux jours réellement prestés durant le mois et conformément à leurs feuilles de présence et les modalités de leurs contrats.	En cours de mise en œuvre : Des cas similaires ont été relevés, voir constatation n° 2
Absence de formalisation de l'analyse de la consommation moyenne du carburant	Nous encourageons le programme à maintenir le système de réconciliation et d'analyse de la consommation du carburant et l'incitons à formaliser, le plus possible, les éventuelles remarques ou explications (des écarts de consommation notables) nécessaires à conforter, et le gestionnaire, et l'auditeur, dans l'appréciation de ce poste.	En cours de mise en œuvre : Encore des défaillances concernant ce poste, voir constatation n° 4